

**Personnes présentes :**

- *Cf. feuille d'émargement jointe*

---

**Points abordés**

• **Installation du groupe de travail**

Il est rappelé le fonctionnement du groupe de travail en 3 réunions :

- 1<sup>ère</sup> réunion : partage des connaissances et confrontation des points de vue sur le sujet ;
- 2<sup>ème</sup> réunion : définition de la stratégie d'action du Syndicat, détermination des priorités ;
- 3<sup>ème</sup> réunion : élaboration des actions à inscrire au programme.

• **Rôle et intérêt des ripisylves**

*(cf. diaporama)*

Les ripisylves peuvent être considérées comme « l'épiderme » de protection des cours d'eau car elles jouent un rôle important dans l'amélioration de la qualité des eaux par piégeage et dégradation des polluants (nitrates, pesticides...). Elles contribuent aussi au ralentissement des crues et à la protection des terrains riverains contre l'érosion fluviale. Sur des cours d'eau à fonds graveleux comme l'Azergues, les abris sous-racinaires en berge et les encombres de bois mort dans le lit constituent par ailleurs l'essentiel des habitats aquatiques qui, sans cela, seraient relativement pauvres. Les ripisylves sont également en elles même des biotopes riches en biodiversité. Ces structures linéaires boisées sont constitutives de la trame paysagère et forment un corridor naturel utile aux déplacements de la faune terrestre. Le système rivière/ripisylve assure enfin une fonction de bio-climatiseur en régulant les températures et l'hygrométrie de l'air ambiant.

• **Etat, pressions et dégradation des ripisylves**

*(cf. diaporama)*

Les ripisylves subissent diverses contraintes naturelles (coups de vent, crues, maladies, sécheresses...) mais sont également soumises à de nombreuses pressions dues aux activités humaines (dépôt et brûlage de déchets, remblaiement, abrutissement et piétinement par le bétail ...).

La dégradation des ripisylves provient de pratiques inadéquates (coupes à blanc répétitives, écobuage, entretiens à l'épaveuse, plantations d'espèces d'arbres inadaptées...) voire de l'artificialisation des berges (« bétonnage », enrochement...). La dégradation de ce milieu naturel est renforcée par l'implantation et le développement incontrôlé d'espèces exotiques envahissantes (bambous, renouées asiatiques, robinier faux acacia) qui concourent à leur tour à sa dégradation.

Une ripisylve dégradée n'assure plus, ou dans des proportions bien moindres, les fonctions et services que l'on attend d'elle ; le fonctionnement de l'hydrosystème est perturbé et les incidences négatives sur les biens et activités riverains sont nombreuses (détérioration de la qualité de la ressource en eau, érosion des terres, accentuation des effets des crues...). Ces dysfonctionnements ont des répercussions économiques et financières non négligeables, quoique pas toujours aisément appréhendables.

## • Plans de gestion des ripisylves et points problématiques

(cf. diaporama)

Cinq plans de gestion sont en cours sur l’Azergues (haute, moyenne et basse vallée), sur l’Avray et le Sémanet, ou restent à élaborer sur les ruisseaux d’Alix, de Grandris ou du Nizy. Le plan de gestion du Soanan est achevé.

L’expérience des années écoulées permet de tirer un 1<sup>er</sup> bilan positif du travail accompli :

- le travail réalisé sur les ripisylves vieillissantes et instables situées en amont des ponts a porté ses fruits puisque aucun embâcle dommageable ne s’est formé lors des différentes crues majeures qu’a connu le bassin versant ;
- la grande majorité des berges érodées par les crues dans les secteurs à enjeux ont été réparées au moyen de techniques végétales (1,2 km de linéaire cumulé) ;
- des ripisylves ont été recrées en maints secteurs de la basse Azergues et une dynamique végétale naturelle a été ré-initiée alors que l’envahissement complet de l’espace rivulaire par les renouées asiatiques empêchait toute régénération spontanée des boisements.

Cependant, un certain nombre de problèmes d’ordre technique n’ont pas été résolus et de nombreuses pratiques non satisfaisantes de la part des propriétaires riverains restent encore à faire évoluer (entretien à l’épaveuse, brûlage, artificialisation et remblaiement des berges...).

Par ailleurs, des questionnements plus fondamentaux se posent à propos de la pertinence des plans de gestion de 1<sup>ère</sup> génération, du rôle et de la responsabilité de la collectivité dans le principe même de son intervention en terrains privés, en lieu et place des propriétaires riverains, ainsi que des modalités techniques de cette intervention.

Une réflexion de fond doit ainsi s’engager sur le principe et les modalités de l’intervention publique dans la restauration et l’entretien des berges et ripisylves visant à répondre de façon satisfaisante aux impératifs que sont le maintien ou l’atteinte du bon état des milieux aquatiques, le bon écoulement des crues en zones vulnérables à l’inondation et le bon usage des deniers publics.

## • La lutte contre les renouées asiatiques et autres invasives

(cf. diaporama et liste plantes indésirables)

L’envahissement des berges et de l’espace alluvial par les renouées asiatiques constitue l’une des problématiques majeures auxquelles sont confrontés les cours d’eau du bassin versant. Conscient de ce fait, le syndicat de rivière œuvre de longue date contre ce fléau ; la moitié du temps disponible des brigades de rivière étant employé à cela (soit d’avril à septembre) et 138 sites sont traités annuellement. Au terme de douze années d’efforts, des résultats intéressants sont enregistrés mais les limites de la politique suivie sont également atteintes. Une ré-orientation de la stratégie de lutte semble incontournable, d’autant que de nouvelles plantes invasives comme la Balsamine de l’Himalaya ou le Buddleia de David ont fait leur apparition et sont actuellement en pleine expansion, favorisées par les crues et la dynamique fluviale. Les moyens actuellement déployés par le syndicat ne permettent pas de lutter efficacement contre le développement de ces nouvelles plantes invasives.

Une autre plante invasive néfaste pour la santé humaine fait également l’objet de toute l’attention du syndicat ; il s’agit de l’ambrosie. Cette dernière est arrachée sur les bancs alluvionnaires et les sols mis à nu par les travaux sont systématiquement réensemencés en herbacés afin de concurrencer son implantation.

## • Gestion des invasives sur le bassin Brévenne-Turdine

La colonisation par les renouées asiatiques sur la partie aval du bassin versant Brévenne-Turdine est identique à celle observée en basse Azergues.

Les interventions réalisées par le SYRIBT demeurent ponctuelles (30 sites) et consistent classiquement en de la replantation d’arbres accompagnée de fauche répétitive.

Certaines portions de berges (1,8 km) ont fait l'objet d'une restauration lourde avec décaissement de la partie supérieure du sol infestée de rhizomes, suivi d'une replantation dense d'arbres et d'arbustes.

La stratégie est, sur ce bassin versant, de préserver de l'envahissement :

- le cours supérieur de la Turdine en amont du barrage de Joux,
- le cours supérieur de la Brévenne en amont de Sainte-Foy Largentière
- le ruisseau du Conan.

Aucune lutte systématique sur les parties aval des cours d'eau envahis n'est conduite.

Concernant les autres espèces invasives, aucun programme de lutte n'est établi ; les interventions ne sont en conséquence pas raisonnées et demeurent ponctuelles dans le temps et dans l'espace. Ainsi, certaines espèces comme la balsamine sont parfois arrachées tandis que d'autres comme le raisin d'Amérique ne l'est jamais.

Ceci représente de réelles contraintes pour une lutte efficace contre les espèces invasives en basse Azergues.

### • **Le cas du robinier faux-acacia et du bambou**

Il est rappelé que le robinier a été planté pour divers usages (fabrication des tonneaux, piquets de vignes et de clôtures).

Il est expliqué qu'une fois implanté, le robinier présente un comportement exclusif et envahissant. Il est très difficile à éradiquer, notamment en raison de ces nombreux rejets vivaces et vigoureux.

Malgré son intérêt économique, cette espèce est jugée indésirable en berges de cours d'eau qu'elle ne protège pas de l'érosion. De plus, les contraintes que le robinier y subit font qu'il ne donne pas du bon bois : troncs tordus présentant de nombreux nœuds et bois souvent pourri au cœur.

Le bambou est une autre espèce végétale indésirable en bord de cours d'eau car exclusive, impénétrable et sensible à la verse ; lors des crues, les cannes de bambous se couchent et peuvent ainsi former barrage au bon écoulement des eaux. Cette plante ornementale, actuellement très à la mode dans les jardins, est très envahissante et constitue en quelques années d'imposants massifs dont il est très difficile ensuite de se débarrasser.

### • **La problématique des ragondins**

Il est demandé pourquoi la problématique du ragondin n'a pas été prise en compte dans ce groupe de travail. Les riverains se plaignent en effet des dégâts aux cultures dus à cette espèce. Le ragondin, mais aussi le rat musqué, causent également des dégradations aux digues d'étangs, ainsi qu'aux biefs et fossés.

La dynamique active des cours d'eau du bassin versant et l'importante végétalisation de leurs berges les mettent toutefois à l'abri d'un impact important de ces espèces indésirables.

Il est ainsi rappelé que si, lors du premier contrat, une opération de lutte a été conduite, consistant en la fourniture de pièges aux piégeurs agréés, c'était essentiellement dans le but de promouvoir une alternative à l'empoisonnement qui a des répercussions néfastes sur la faune sauvage et comporte potentiellement des risques pour la santé humaine.

Ce contrôle des populations par le tir et le piégeage n'est efficace que dans la mesure où il s'inscrit dans la durée et qu'il est généralisé partout sur le territoire. La question est ainsi posée sur le rôle du syndicat dans la poursuite, voire le renforcement de cette action.

## • Les dépotoirs

Il est soulevé la question de la résorption des dépotoirs existants en bords de cours d'eau. Il est surtout discuté de l'empêchement de création de nouveaux dépôts, fait qui semble s'accroître ses dernières années, à mettre probablement en lien avec la restriction des facilités d'apport en déchetteries (déchets spéciaux, volumes...). La problématique particulière de l'élimination des déchets spécifiques que sont les pneumatiques usagers, les produits de démolition du BTP (bétons, céramiques, plaques d'enrobé, de fibrociment ou de plâtre...) et des coût inhérents est soulevée.

## • Les déchets verts et rémanents de coupe

La gestion des rémanents de coupe a aussi été abordée. Le durcissement de la réglementation relative au brûlage des déchets verts impose de nouvelles contraintes à l'intervention des brigades de rivière (broyage et/ou évacuation des rémanents de coupes) qui ont des répercussions importantes en termes de coût, de durée et d'organisation des chantiers.

## • Sensibilisation

Il est exprimé le sentiment général que la préservation des ripisylves doit passer en premier lieu par l'implication des propriétaires riverains et usagers.

Le cas particulier des pêcheurs a notamment nourri le débat. Ceux-ci sont perçus comme globalement peu sensibles à la préservation des milieux aquatiques et rivulaires et considérés comme uniquement motivés par la capture de poissons faciles.

Il est répondu que tous les pêcheurs n'ont pas ce comportement mais qu'il est vrai que rien n'a été fait pendant 60 ans en terme de sensibilisation en la matière et qu'il faut du temps pour faire évoluer les mentalités. Une AAPPMA du bassin de la Brévenne qui a participé à l'enlèvement de déchets, à la replantation d'arbres ainsi qu'au financement de l'effacement d'ouvrages est citée en exemple.

Il est admis par tous qu'il conviendra dans la prochaine procédure d'accroître les efforts d'information et de sensibilisation pour inciter les riverains et usagers à s'impliquer dans la restauration et l'entretien des cours d'eau et de leurs ripisylves.

## Conclusion

A l'issue de la réunion, si le bilan des 10 années d'intervention écoulées est reconnu par tous comme largement positif, l'ampleur de la tâche restant à accomplir paraît cependant démesurée en regard des objectifs fixés, des moyens à disposition et des délais impartis.




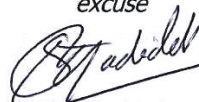
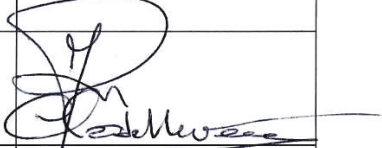
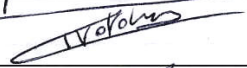
Des choix stratégiques de réorientation de l'action publique vont ainsi devoir s'opérer en la matière pour permettre de contribuer à l'atteinte des objectifs fixés, dans le contexte de récession économique actuel.

Les pistes de solution envisageables, à discuter lors de la 2<sup>ème</sup> réunion du groupe de travail, sont :

- le désengagement partiel du syndicat avec recentrage de son action sur ses domaines exclusifs de compétence et de responsabilité ;
- l'évolution de l'organisation du travail, des modalités techniques et pratiques d'intervention ;
- l'accroissement des moyens financiers, techniques et/ou en personnels du syndicat, éventuellement par la recherche de sources de financement complémentaires (contribution des riverains bénéficiaires des travaux...);
- ou bien alors une révision à la baisse des ambitions, ou un glissement dans le temps des délais d'atteinte des objectifs et/ou leur fractionnement en étapes intermédiaires.

# CRAzII – Groupe de travail « Ripisylves et invasives »

## Réunion n°1 – jeudi 28/06/2012 à Morancé

Collectivité - Structure - Service	Prénom - NOM	Emargement
Agence de l'Eau R.M.&C. Délégation Rhône-Alpes Unité Rhône-Saône	Melle Noémie BURETTE	
Conseil Général du Rhône Direction Agriculture Environnement – Service Eau	M. Nicolas CHAVEROT	
Conseil Régional Rhône-Alpes D.C.E.S.E.	M. Alain MARTINET	
E.T.F. CHASSIGNOL	M. Philippe CHASSIGNOL	
F.R.P.P.M.A.	M. Jean-Pierre FAURE	
Fédération des Chasseurs du Rhône	M. Didier DAILLY	
FRAPNA Rhône	M. Julien BOUNIOL	<i>excusé</i>
LPO Rhône	M. Christophe D'ADAMO	
ONEMA Service départemental du Rhône	M. François VANCAYSEELE	
R.I.E.	M. Frédéric GALLO M. Olivier BRET	<i>excusé</i> 
SYRIBT	M. Mickaël BARBE	
U.N.P.I. 69	M. Laurent BROSSIER	<i>excusé</i>
S.M.R.P.C.A.	M. Alain PERSIN M. Pierre GADIOLET M. Pierre MAREY	<i>excusé</i> 
Commune de MORANCE	Mme DELORME M. THEVENON	
RIE	M. TROTOBAS Olivier	
Commune Chastilly	BERNARD Philipe	